

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/69. ADMINISTRATION GENERALE – NOMINATION PARKING MADAME ANDRÉE JOYON

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il vous est proposé de dénommer ce parking Madame Andrée JOYON. Cette proposition a été évoquée avec la famille et elle a formulé son accord.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de décider d'une dénomination du parking dont l'accès est situé rue du stade,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des entreprises, et d'autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses des espaces publics,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage des espaces publics de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité,

DE PROCEDER à la dénomination du nouveau parking dont l'accès est situé rue du Stade et **D'ADOPTER** la dénomination suivante : Madame Andrée JOYON – dentiste Gannatoise.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

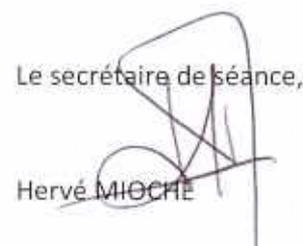
Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_69-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/70. ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RESAH

Pièce jointe : Bulletin adhésion centrale achat RESAH

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la centrale d'achat du GIP RESAH permet aux collectivités territoriales d'accéder à un catalogue étendu de fournitures, services et

travaux, dans des conditions tarifaires avantageuses, tout en respectant les obligations de publicité et de mise en concurrence prévues par le Code de la commande publique.

L'adhésion à la centrale d'achat du GIP RESAH s'accompagne d'une cotisation annuelle de 300 € net. La souscription à certains marchés publics ou accords-cadres pourra donner lieu à la signature de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de la commune, en fonction des prestations retenues.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat du groupement d'intérêt public (GIP) du RESAH,

Considérant que le recours aux centrales d'achat s'inscrit dans une politique d'optimisation des achats,

Considérant l'intérêt pour la commune à adhérer à la centrale d'achat du GIP RESAH afin de bénéficier de solutions techniques performantes et d'offres tarifaires avantageuses, ainsi que d'être dispensé de publicité et de mise en concurrence pour certains achats réalisés par l'intermédiaire de la centrale d'achat,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité,

D'APPROUVER l'adhésion de la commune à la centrale d'achat du GIP RESAH pour un montant annuel de 300 euros,

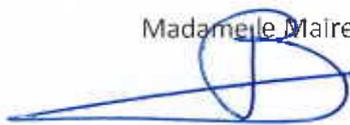
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention nécessaire pour bénéficier des offres et services de la centrale d'achat du GIP RESAH,

DIT Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal,

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_70-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/71. ADMINISTRATION GENERALE – TRANSFERT DE COMPETENCE DU RESEAU DE CHALEUR AU SDE03

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier regroupant 317 communes et 11 EPCI de l'Allier.

Le syndicat a fait connaître à la commune que l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2014 a entériné la modification des statuts du SDE03 consistant à proposer à ses adhérents une 6ème compétence optionnelle.

Il s'agit de : la Production et distribution publique de chaleur définie à l'article 2 - B - des statuts du 26 avril 2019 du SDE03 :

"Le syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, le financement, la réalisation et l'exploitation d'équipements destinés à assurer un service public de distribution de chaleur.

Le syndicat, en tant qu'autorité organisatrice du service public, bénéficie de la qualité de propriétaire de l'ensemble des ouvrages du réseau public de distribution de chaleur situés sur le territoire relevant de sa compétence, ainsi que des biens de retour de gestion déléguée et des ouvrages réalisés par des tiers nécessaires à l'exercice de sa compétence.

Madame le Maire propose au Conseil municipal, de transférer cette compétence au syndicat, afin de bénéficier des compétences techniques, juridiques et comptables du SDE03 dans ce domaine précis.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1321-1,

Vu la modification des statuts du SDE03, autorisant le Syndicat à proposer à ses adhérents la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur », approuvée par arrêté préfectoral du 10 janvier 2014,

Vu l'article 3 des statuts du SDE03 du 26 avril 2019, relatif au transfert des compétences à caractère optionnel,

Considérant les projets d'équipements communaux et intercommunaux du secteur des Portes Occitanes,

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des compétences techniques, juridiques et comptables du SDE03 dans ce domaine précis,

Sur proposition de Madame le Maire,

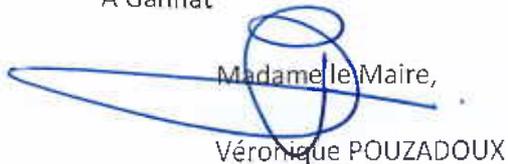
Après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité,

M. PREVAUTAT, M. COULON, Mme SUREAU, Mme JEUDI, Mme PERONNET, M. MONTJOL, M. DUCOLOMBIER ne prennent pas part au vote.

DE TRANSFERER au SDE03 la compétence optionnelle suivante : Production et distribution publique de chaleur telle que décrite ci-dessus.

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat


Madame le Maire,
Véronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,


Le secrétaire de séance,
Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_71-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Excusés 6 Présents 22 Pouvoirs 6 Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/72. ADMINISTRATION GENERALE – REGLEMENT INTERIEUR – UTILISATION DU STADE NAUTIQUE

1 pièce jointe.

Le règlement intérieur de la piscine municipale constitue un outil essentiel pour garantir la sécurité, l'hygiène et le bon fonctionnement des installations. Il permet également de définir

les droits et obligations de chacun. Depuis la dernière mise à jour, de nouveaux usages et des évolutions réglementaires ont été constatés, rendant nécessaire une actualisation du règlement afin de répondre aux besoins actuels et de renforcer la qualité du service offert à la population.

À ce titre, il est proposé d'adopter une nouvelle version du règlement intérieur de la piscine municipale, prenant en compte les recommandations en matière de sécurité, d'accessibilité et d'hygiène, ainsi que les retours des usagers et du personnel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} octobre 2015 approuvant le règlement intérieur de l'utilisation du stade nautique,

Vu la délibération N°23/51 du conseil municipal du 5 mai 2023 portant sur l'apprentissage de la natation,

Vu l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 16 juin 2025,

Considérant les nécessités de mise à jour afin de renforcer la sécurité, l'hygiène et la qualité d'accueil des usagers,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, DÉCIDE

Par 22 voix POUR, 5 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

DÉCIDE d'adopter ce règlement intérieur d'utilisation du stade nautique, tel qu'annexé à la présente délibération,

PRÉCISE que ledit règlement fera l'objet d'un arrêté municipal.

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

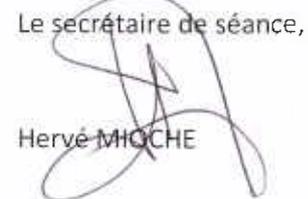
Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_72-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale, M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/73. PATRIMOINE COMMUNAL - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION D'UNE PORTION DE PARCELLE SITUÉE RUE PIERRE VILLON

La ville de Gannat est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZN 457 et située rue Pierre Villon à Gannat (03800). Seule une partie de cette parcelle fait partie du domaine public et constitue un accès piéton permettant de rejoindre la rue du Pastel et la rue Pierre Villon. L'autre partie d'environ 127 m² constitue un délaissé de voirie qui ne représente aucune utilité publique. En

effet, il ne sert qu'à desservir les propriétés privées cadastrées ZN 458 et ZN 623. Les propriétaires de ces parcelles sont la SCI MEDICALE DES PORTES OCCITANES ET LA SCI SAINT-JAMES. La circulation des voitures à l'intérieur de ces deux parcelles sera révisée prochainement afin permettre à la clientèle de ressortir non pas rue Pierre Villon mais rue du Pastel.

Ainsi, il est donc proposé au Conseil Municipal de régulariser cette situation en cédant à la SCI MEDICALE DES PORTES OCCITANES la partie de la parcelle ZN 457 ne faisant pas partie du domaine public d'environ 127 m² afin de mieux délimiter l'espace privé et l'espace public. Le prix de la cession sera de 900 €.

Préalablement à la vente, il convient donc de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.141-1 et suivants,

Vu l'avis des domaines en date du 07 mai 2025,

Vu la demande écrite de la SCI MEDICALE DES PORTES OCCITANES en date du 24 mars 2025,

Vu le courrier de la SCI SAINT-JAMES en date du 10 avril 2025 attestant qu'un droit de passage au profit de la SCI MEDICALE DES PORTES OCCITANES sera mis en place sur la parcelle ZN 458 et que la cession de la parcelle ZN 457 soit faite au profit de la SCI MEDICALE DES PORTES OCCITANES,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 16 juin 2025,

Considérant que la partie de la parcelle ZN 457 d'environ 127 m² n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public et ne présente aucune utilité pour la commune,

Considérant que le propriétaire de la parcelle ZN 623, la SCI MEDICALE DES PORTES OCCITANES, se propose acquéreur de ce délaissé,

Sur proposition de Monsieur GATIGNOL, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité

DE CONSTATER la désaffectation et **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public communal de la partie la parcelle cadastrée ZN 457 d'environ 127 m², située rue Pierre Villon,

D'AUTORISER la cession par la commune de Gannat de ladite parcelle au profit de la SCI MEDICALE DES PORTES OCCITANES ou toute personne, morale ou physique, qui s'y substituerait,

DE PRECISER que cette cession interviendra au prix de 900 €.

DE DIRE que les actes passés en office notarial seront à la charge de l'acheteur,

DE PRECISER que les frais de géomètre seront à la charge de la commune,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer tout document relatif à cette procédure,

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_73-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Excusés 6 Présents 22 Pouvoirs 6 Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/74. PATRIMOINE COMMUNAL - CESSION D'UN CHEMIN RURAL CADASTRE XK 7 A LA SCI LES PRES

1 pièce jointe – rapport du commissaire enquêteur.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°18/22 du 11 février 2022.

La SCI LES PRES a fait part de son souhait d'acquérir auprès de la commune de Gannat le chemin rural cadastré XK 7, situé au lieu-dit Les Près à Gannat.

Après observation de cette demande, le chemin rural, cadastré XK 7, d'une superficie de 649 m² environ, est le seul accès qui permet d'atteindre les parcelles XK 6 et XK 5 et n'aboutit qu'à cet endroit. Par ailleurs, une partie du chemin est fermée et ses limites se confondent avec les parcelles agricoles riveraines. Il n'a donc plus aucune utilisation publique.

En outre, cette voie n'a pas de vocation de promenade et n'est pas recensée au PDIPR. Elle est entourée de parcelles cultivées.

Un courrier en date du 05 mai 2025 de Monsieur Pascal CARTOUX co-gérant de la SCI LES PRES confirme son souhait d'acquérir ce chemin.

Aussi, aux dispositions prévues par le code rural et de la pêche maritime, le Maire par arrêté n°072/25 en date du 20 mars 2025, a prescrit une enquête publique préalablement à l'aliénation du chemin rural et à désigner Monsieur Robert FRADIN comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique s'est tenue en mairie du Lundi 28 avril 2025 au Mercredi 14 mai 2025 inclus. La municipalité a notifié par courriers RAR aux riverains du chemin la tenue de cette enquête. Aucun retour n'a été fait.

Au cours de l'enquête publique, les seules personnes rencontrées sont les co-gérants de la SCI LES PRES, propriétaires des parcelles XK 6 et XK 5. Leur venue avait pour objectif d'expliquer le fait que cette procédure permettra de régulariser une situation ancienne, antérieure à leur acquisition.

Ainsi, à l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable et à la perspective de cession à la SCI LES PRES.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder le chemin rural cadastré XK 7, ayant perdu son utilité publique et ne remettant pas en cause l'accès à d'autres propriétés, pour le prix de 1 € le m² soit un prix total de 649 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.141-1 et suivants,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R.161-25 à R.161-27,

Vu le Code des Relations entre le public et l'Administration et notamment ses articles L.134-1, L.134-2, R.134-3 et R.134-32,

Vu l'arrêté n°072/25 en date du 20 mars 2025 portant ouverture d'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural cadastré XK 7,

Vu l'avis des domaines en date du 08 novembre 2024,

Vu la demande écrite de la SCI LES PRES en date 05 mai 2025,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 16 juin 2025,

Sur proposition de Monsieur GATIGNOL, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité

Mme CARTOUX n'ayant pas pris part au vote.

D'AUTORISER la cession par la commune de Gannat de la parcelle XK 7 d'une superficie d'environ 649 m² à la SCI LES PRES ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait,

DE PRECISER que cette cession interviendra au prix de 1 € le m² soit un prix total de 649 €,

DE DIRE que les actes passés en office notarial seront à la charge de l'acheteur,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer tout document relatif à cette procédure,

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Madame le Maire,

Véronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Hervé MIOCHE


Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/75. PATRIMOINE COMMUNAL - CESSI ON DE LA PARCELLE AN 335 A MONSIEUR JULIEN CARTOUX

Par délibération n°24/113 en date du 09 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé la cession des parcelles AN 569, AN 570 et une partie de la parcelle AN 571 à Monsieur Julien CARTOUX.

En complément de cette délibération et après rachat à l'EPF, la commune souhaite également céder une partie de la parcelle AN 335 de 93 m² à Monsieur Julien CARTOUX.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles AN 569 de 322 m², AN 570 de 390 m², une partie de AN 571 de 400 m² et une partie AN 335 de 93 m² pour une superficie totale de 1205 m² au prix de 132 000 € TTC sous réserve que l'acquéreur obtienne les financements ainsi que les autorisations d'urbanisme relatives aux modifications extérieures des bâtiments notamment des toitures, portail et de l'isolation par l'extérieur.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.141-1 et suivants,

Vu l'avis des domaines en date du 19 novembre 2024,

Vu la demande écrite de Monsieur Julien CARTOUX en date du 26 novembre 2024,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 16 juin 2025,

Sur proposition de Monsieur GATIGNOL, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité

D'AUTORISER la cession par la commune de Gannat d'une partie de la parcelle AN 335 de 93 m² à Monsieur Julien CARTOUX,

D'AJOUTER une partie de la parcelle AN 335 à la vente des parcelles AN 569, AN 570 et une partie de AN 571 prévues à Monsieur Julien CARTOUX,

DE PRECISER que cette cession interviendra au prix de 132 000 € TTC sous réserve d'obtenir les financements ainsi que les autorisations d'urbanisme relatives aux modifications extérieures des bâtiments notamment des toitures, des portails et de l'isolation par l'extérieur,

DE DIRE que les actes passés en office notarial seront à la charge de l'acheteur

DE PRECISER que les frais de géomètre seront à la charge de la commune,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer tout document relatif à cette procédure

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

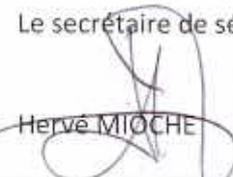
Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_75-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/76. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE - BOURSE ENGAGEMENT CITOYEN – CONVENTION AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION Bafa

PJ : projet de convention

La municipalité de Gannat a décidé d'encourager les jeunes à s'engager volontairement dans les différentes structures communales et associatives en mettant en place le dispositif **Bourse**

Engagement Citoyen accessible aux jeunes de 11 à 25 ans résidant sur la commune de GANNAT.

En contrepartie, elle les aide dans leur projet personnel sous forme :

- D'une bourse formation
- D'une aide au permis de conduire

- Ou d'une bourse consommation dans les enseignes GANNATOISES partenaires

L'association (ou le service municipal) accueillera pour une durée de 36 heures les jeunes de 14 à 17 ans et 54h pour les jeunes de 18 à 25 ans selon les formats suivants :

- Entre 2 mois minimum et 10 mois maximum dans la limite de 4 heures maximum par semaine pour les jeunes de 14 à 17 ans et 4h30 maximum par semaine pour les jeunes de 18 à 25 ans
- La nature de l'engagement que le bénéficiaire effectuera, devra être préalablement acceptée par la commission municipale pour ouvrir droit à la bourse.

Il convient aujourd'hui d'adopter une convention avec les organismes de formation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 65/19 du Conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2019 décidant de créer un dispositif de bourse d'engagement citoyen pour les jeunes gannatois et en a défini les principales modalités.

Vu la délibération n° 96/19 du conseil municipal réuni en séance du 4 octobre 2019 définissant les montants et modalités de fonctionnement des chèques engagement citoyen.

Vu la délibération n°70/21 du conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2021 définissant les modalités de participation aux frais du permis de conduire venant compléter le dispositif.

Vu la délibération n°24/10 du conseil municipal réuni en séance du 1^{er} février 2024 approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier pour l'année 2024,

Vu le projet de convention à intervenir avec les organismes de formation,

Vu l'avis de la commission santé, éducation, jeunesse et familles,

Considérant l'intérêt de cette opération pour les jeunes gannatois,

Considérant qu'il convient de contractualiser avec les organismes de formations,

Sur proposition de Madame CARTOUX, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

Par 21 voix POUR, 5 CONTRE, 2 ABSTENTIONS,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_76-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

D'APPROUVER la convention avec les organismes de formation ci-annexée,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents afférents à cette opération,

DE PRÉCISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13 JUIN 2025
Date de publication	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Excusés	6
Présents	22
Pouvoirs	6
Votants	28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRAY Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRAY Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/77. POLITIQUE ENFANCE – JEUNESSE – MODIFICATION DES HORAIRES D'ENTRÉES ET SORTIES DE L'ECOLE MATERNELLE EUGENE BANIER

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L521-3 du code de l'éducation autorisant le Maire de la Commune, après avis de l'autorité scolaire responsable, à modifier les heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires en raison des circonstances locales

Vu la délibération n° 24/56 du Conseil Municipal en date du 26 avril 2024 portant sur les rythmes scolaires et le renouvellement de la demande d'organisation de la semaine de 4 jours à Gannat,

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'école maternelle Eugène Banier en date du 17 juin 2025,

Vu l'avis de la commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles,

Considérant que les horaires ont été modifiés temporairement pour cette année scolaire 2024-2025 afin de faciliter l'arrivée et le départ des fratries dont un frère ou une sœur pouvait être scolarisé dans le même temps à l'école élémentaire Louis Pasteur,

Considérant que l'agrandissement de l'école maternelle Eugène Banier est en cours de finalisation ; et que les élèves pourront faire leur rentrée dans cette nouvelle école à la rentrée de septembre 2025,

Considérant qu'il convient de réadopter les horaires initiaux avant travaux,

Sur proposition de Madame CARTOUX, Adjointe au Maire,

**Après en avoir délibéré, DECIDE
A l'unanimité,**

DE MODIFIER les horaires d'entrées et de sorties des élèves scolarisés à l'école maternelle Eugène Banier comme suit :

Matin : 8h30 – 12h00

Après-midi : 14h00 – 16h30

AUTORISE Madame le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des services de l'Education Nationale,

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Veronique POLIZADOUX



Le secrétaire de séance,


Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_77-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Excusés 6 Présents 22 Pouvoirs 6 Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François

N° 25/78. FESTIVAL DES CULTURES DU MONDE – 51EME EDITION – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES CULTURES DU MONDE.

1 pièce jointe : convention

La Commune de Gannat est partenaire du Festival « les Cultures du Monde », dont la 51^{ème} édition se déroulera du 22 au 27 juillet 2025 inclus.

Afin d'établir le rôle, les obligations et les responsabilités de chacun, il a été décidé de conclure une convention de partenariat. Le projet présenté dans cette délibération a fait l'objet de plusieurs échanges et réunions de travail entre la Mairie et l'Association Cultures du Monde.

Ce projet de convention permet alors de définir les conditions matérielles, humaines et financières dans lesquelles la Commune contribuera à la réalisation de cette manifestation, ainsi que les obligations respectives.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget communal,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé, établi entre la Commune et l'Association Cultures du Monde, à l'occasion de l'édition 2025 du Festival « Les Cultures du Monde »,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 16 juin 2025,

Sur proposition de Madame Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après avoir délibéré, DÉCIDE

A l'unanimité,

D'APPROUVER la convention ci annexée, à intervenir entre la Commune et l'Association Cultures du Monde, dont le siège est fixé place Félix Mizon à Gannat, visant à définir notamment, les conditions matérielles, humaines et financières dans lesquelles la Commune contribuera à la réalisation du Festival « Les Cultures du Monde », qui se déroulera du 22 au 27 juillet 2025,

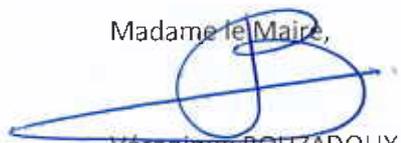
D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout afférent à ce dossier,

DE PRÉCISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits en section de fonctionnement du budget principal.

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/79. FESTIVAL LES CULTURES DU MONDE – 51EME EDITION – CONVENTION POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES DU LYCEE GUSTAVE EIFFEL

1 pièce jointe : convention pour l'occupation Lycée Gustave Eiffel

Convention d'occupation du Lycée Gustave Eiffel

Dans le cadre de l'organisation du Festival Les Cultures du Monde, qui se déroulera du 22 au 27 juillet 2025, une partie des groupes participants sera hébergée au Lycée Gustave Eiffel. Les locaux concernés par cette autorisation d'occupation sont l'internat (rez-de-chaussée, 1^{er} étage et 2^{ème} étage), le foyer, la cuisine et la salle TV. Les effectifs maximums accueillis simultanément s'élèvent à 145 personnes. Une convention, présentée en annexe, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Association Culture du Monde est autorisée à occuper les locaux **du 18 au 28 juillet 2025 soit 11 nuitées**. L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance maximum de 13 427,50 € selon les prix proposés en Conseil d'administration. En plus de cette redevance, établissement facturera les consommations des fluides, charges réelles (eau, gaz, électricité).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et plus particulièrement l'article L.214-6-2,

Vu le Budget général de l'année 2025,

Vu l'avis de la commission finances et dynamique économique réunie en date du 16 juin 2025,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il est envisagé l'hébergement et la restauration des groupes de participants à la 51^{ème} édition du Festival Cultures du Monde au Lycée Gustave Eiffel de Gannat et qu'il convient d'en préciser les conditions d'utilisation des locaux notamment,

Sur proposition de Madame Bertolucci, Adjointe Maire,

Après avoir délibéré, DÉCIDE

A l'unanimité

D'APPROUVER la convention d'occupation des locaux scolaires du Lycée Gustave Eiffel, relative à l'hébergement de groupes participants à la 51^{ème} édition du Festival Culture du Monde, pendant la période du 18 au 28 juillet 2025,

DE PRENDRE ACTE des conditions, notamment financières, prévues dans le cadre des présentes conventions,

DE PRÉCISER également qu'une police d'assurance a été souscrite par l'organisateur (association Cultures du Monde) pour couvrir l'ensemble des dommages pouvant résulter de l'utilisation des locaux,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions,

DE PRÉCISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget général de l'année 2025.

Fait et délibéré le 23 juin 2025,

A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,

Veronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,

Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_79-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/80. POLITIQUE CULTURELLE -- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CINEMA MUNICIPAL LE CHARDON ET PALEOPOLIS

2 pièces jointes : projet de convention de partenariat et tarifs permanents du cinéma Le Chardon

Paléopolis est un parc de loisirs, culturel et scientifique dédié à la paléontologie, avec une approche ludique et pédagogique. Propriété du Département de l'Allier, le parc sensibilise les

visiteurs à l'histoire de la vie sur terre et au patrimoine paléontologique du département à travers expositions, reconstitutions, ateliers encadrés pour les 3-15 ans, films, jeux, etc.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir un partenariat entre le cinéma municipal et Paléopolis qui permettrait aux visiteurs des 2 structures de bénéficier de tarifs préférentiels.

- A Paléopolis : Un tarif préférentiel est accordé sur présentation d'un ticket de cinéma pour le film « Jurassic World: Renaissance ».
- Au cinéma le Chardon : Un tarif réduit sera proposé aux visiteurs de Paléopolis sur présentation de leur ticket d'entrée au parc.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} février 2024 relatives aux tarifs permanents du Cinéma Le Chardon et plus particulièrement la délibération n°24/136,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 16 juin 2025,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs en vigueur afin de s'adapter à l'évolution des activités, notamment la possibilité de convenir d'un tarif réduit dans le cadre de partenariats culturels (sous convention).

Sur proposition de Monsieur CORBON, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité

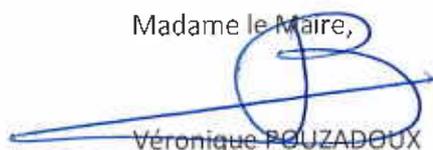
DE MODIFIER les tarifs municipaux comme annexés à la délibération.

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le cinéma le Chardon en lien avec le cinéma Le Chardon afin d'appliquer la réduction prévue selon les modalités de la convention.

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Véronique BOUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Excusés 6 Présents 22 Pouvoirs 6 Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/81. COMMANDE PUBLIQUE - MARCHE DE TRAVAUX – TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE BANNIER – AVENANTS

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R.2123-1,

VU le budget principal,

VU la consultation lancée le 1er décembre 2023 relative aux travaux pour le réaménagement de l'école Bannier composée de 12 lots,

VU la délibération n°24/018 du 1^{er} février 2024 attribuant les 12 lots,

VU la délibération n° 25/55 du 05 mai 2025 approuvant les avenants aux lots 02, 03, 04, 06, 10, 12 et 13,

CONSIDERANT QUE pour les marchés supérieurs à 90 000€ HT ainsi que leurs avenants, l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et la décision du Conseil Municipal sont requis,

CONSIDERANT les plus-values générées de travaux devenus nécessaires sur les lots 01, 03 et 12,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 16 juin 2025,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS

Lot 01 Démolition – Gros œuvre

APPROUVE l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et **DECIDE DE CONCLURE** l'avenant 01 tel qu'annexé, avec l'entreprise SAE REOLON domiciliée à Thiers (63), d'un montant de

47 139,20 euros HT, portant ainsi le montant du marché à 279 657,09 euros HT, soit 335 588,51 euros TTC,

Lot 03 Couverture

APPROUVE l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et **DECIDE DE CONCLURE** l'avenant 02 tel qu'annexé, avec l'entreprise NAVARON SAS domiciliée à Romagnat (63), d'un montant de 1 400,00 euros HT, portant ainsi le montant du marché à 67 747,76 euros HT, soit 81 297,31 euros TTC,

Lot 12 Electricité courants forts et faibles

APPROUVE l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et **DECIDE DE CONCLURE** l'avenant 02 tel qu'annexé, avec l'entreprise SARL VOMIERO domiciliée à Saint Bonnet Près Riom (63), d'un montant de 9 547,28 euros HT, portant ainsi le montant du marché à 105 025,88 euros HT, soit 126 031,06 euros TTC,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants susmentionnés avec les entreprises titulaires des lots 01, 03 et 12 et tout document afférent à sa bonne exécution,

PRECISE QUE les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au Budget Principal

Fait et délibéré le 23 juin 2025,

A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,



Le secrétaire de séance,

Véronique POUZADOUX

Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_81-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Excusés 6 Présents 22 Pouvoirs 6 Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRA Y Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRA Y Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/82. COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ DE TRAVAUX - TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE BANNIER - RELANCE LOT 09 PLATRERIE - PEINTURE - AVENANT 02

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R.2123-1,

VU le budget principal,

VU la consultation lancée le 1er décembre 2023 relative aux travaux pour le réaménagement de l'école Bannier composée de 12 lots,

VU la déclaration sans suite du lot 09 Plâtrerie - peinture pour motif d'intérêt général suite à des faits nouveaux apparus après la mise en concurrence remettant en cause une partie de la définition des besoins,

VU la consultation relancée le 23 avril 2024 relative au lot 09 plâtrerie – peinture pour les travaux de réaménagement de l'école Bannier,

VU la délibération n°24/74 du 24 juin 2024 attribuant le lot 09 Plâtrerie – peinture à l'entreprise DECORAMA domiciliée à Clermont-Ferrand (63) pour un montant de 162 488,90 euros, soit 194 986,68 euros TTC,

VU la délibération n° 25/56 du 05 mai 2025 approuvant l'avenant 01,

CONSIDERANT QUE pour les marchés supérieurs à 90 000€ HT ainsi que leurs avenants, l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et la décision du Conseil Municipal sont requis,

CONSIDERANT la plus-value générée en raison d'ajout de travaux relatifs à une reprise de mur et de plafond,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 16 juin 2025,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS

APPROUVE l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et **DECIDE DE CONCLURE** l'avenant 02 tel qu'annexé, avec l'entreprise DECORAMA domiciliée à Clermont-Ferrand (63) d'un montant de 13 378,13 euros HT, portant ainsi le montant du marché à 189 312,69 euros HT, soit 227 175,23 euros TTC,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant 02 avec l'entreprise DECORAMA domiciliée à Clermont-Ferrand (63) et tout document afférent à sa bonne exécution,

PRECISE QUE les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au Budget Principal

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Madame le Maire,

Véronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_82-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRAY Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale. M. ACCAMBRAY Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/83. COMMANDE PUBLIQUE - ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES – ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES COURANTES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

Vu la consultation lancée le 29 novembre 2024 pour la fourniture de carburants par cartes accréditives,

Vu la déclaration sans suite de la consultation initiale pour motif d'intérêt général suite à des faits nouveaux apparus après la mise en concurrence remettant en cause une partie des besoins,

Vu la consultation relancée le 21 mai 2025 relative à l'acquisition de fournitures scolaires courantes,

Vu le budget principal,

CONSIDERANT QUE pour les marchés supérieurs à 90 000 euros HT, l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et la décision du Conseil Municipal sont requis,

CONSIDERANT la décision de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 23 juin 2025,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise LACOSTE DACTYL BURO sise à LE THOR (84), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans les conditions économiques suivantes :

Montant minimum annuel : 5 000 euros HT

Montant maximum annuel : 25 000 euros HT

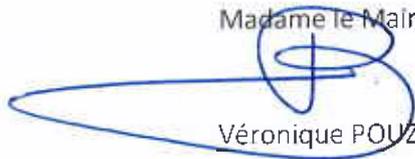
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue susmentionnée et tout document afférent à l'attribution de l'accord-cadre,

PRECISE QUE les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20250623-2025_83-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 JUIN 2025
Date de publication
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Excusés 6
Présents 22
Pouvoirs 6
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents :

Mme POUZADOUX Véronique, Mme BEGON Christiane, Mme BERTOLUCCI Annick, M. GATIGNOL Serge (porteur du pouvoir de M. ACCAMBRAY Vincent), Mme CARTOUX Stéphanie (porteuse du pouvoir de Mme SERISIER Véronique), Mme COURTINAT Christine (porteuse du pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme FRANCESCHINI Christine, Mme LEROY Martine, Mme REDON Véronique, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme MATHINIER Jade, Mme PASCUTTINI Marie-Thérèse, M. COULON Gérard, M. MIOCHE Hervé, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme SUREAU Marie-Pascale (porteuse d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert, M. DUCOLOMBIER Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain ayant donné pouvoir à Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick ayant donné pouvoir à M. PLANE Noël, Mme JEUDI Aline ayant donné pouvoir à M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy ayant donné pouvoir à Mme SUREAU Marie-Pascale, M. ACCAMBRAY Vincent ayant donné pouvoir à M. GATIGNOL Serge, Mme SERISIER Véronique ayant donné pouvoir à Mme CARTOUX Stéphanie,

Absent : M. RAY François.

Monsieur MIOCHE Hervé a été élu secrétaire de séance.

N° 25/84. ESPACE JEAN JAURES – CREATION D'UN POLE DE VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE ET JEUNESSE - ADOPTION DU PROGRAMME

1 pièce jointe : programme espace Jean Jaurès

La ville de Gannat est labélisée Petites Villes de Demain depuis 2021 et son projet de territoire fait l'objet d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), signée le 22 décembre 2022.

La création d'un pôle de vie associative, culturelle et jeunesse a été adoptée par délibération n°22/144 du Conseil Municipal réuni en séance du 9 décembre 2022 dans le cadre du programme d'actions Petite Ville de Demain. Il fait partie d'un programme d'actions Petite Ville de Demain qui a fait l'objet d'une présentation à la commission générale du 18 novembre 2022.

Par délibération n°23/39 du conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative a été attribué à l'entreprise mandataire BRUN OUVRAI – ALTAIS – ECIB PROJECT – ACOUSTIQUE France.

La conception du projet s'est appuyée sur une démarche de concertation approfondie avec les représentants de la vie associative, afin de recueillir leurs attentes, leurs suggestions et d'identifier précisément leurs besoins en matière d'activités. Cette démarche participative a permis d'associer pleinement les associations à l'élaboration du programme, tandis que les échanges réguliers et les différents points de retour avec l'architecte ont permis d'adapter et d'affiner le projet jusqu'à répondre au mieux aux exigences et aspirations exprimées par les acteurs associatifs.

Par délibération n°25/15 du conseil municipal réuni en séance du 3 février 2025 le plan de financement a été attribué.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales CGCT,

Vu la délibération n°04/22 du conseil municipal réuni en séance du 11 février 2022, sollicitant l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre bourg » RCVCB sur les années 2022-2026,

Vu la délibération n°144/22 du conseil municipal réuni en séance du 9 décembre 2022, relative à la convention d'Opération de revitalisation de Territoire ORT, qui fixe le projet de territoire, les fiches actions et la programmation,

Vu la délibération n°23/39 du conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration des établissements scolaires de centre-ville et à la création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative.

Vu la délibération n°25/15 du Conseil Municipal réuni en séance du 3 février 2025 portant sur l'adoption du plan de financement du pôle de vie associative, culturelle et jeunesse,

Considérant que dans le cadre de la création du pôle de vie associative, culturelle et jeunesse, une concertation approfondie a été menée avec les associations afin de recueillir leurs attentes et besoins spécifiques.

Considérant que cette démarche participative a donné lieu à de nombreux échanges et allers-retours avec l'architecte, permettant ainsi d'élaborer un programme adapté aux réalités et aux aspirations de la vie associative, culturelle et jeunesse tout en tenant compte des contraintes techniques et budgétaires,

Considérant le programme annexé à la présente délibération,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après avoir délibéré,

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS

APPROUVE le programme de création d'un pôle de vie associative, jeunesse et culturelle annexé à la présente délibération,

MANDATE Madame le Maire ou son représentant à solliciter ces subventions et l'autorise à signer tous documents relatifs à ces demandes,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal,

Fait et délibéré le 23 juin 2025,
A Gannat

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Hervé MIOCHE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr